

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2012**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13  
présents : 11  
votants : 11

L'an deux mille douze, le neuf février, à 20 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2012.

Conseillers présents : A. BULLAT, G. VIGNY, N. DUPERRET, C. GAZEL, B. TREMBLET, H. DUNAND, R. PETTITT, F. VULLIET, P. JACQUEMAIN D. DUNAND, D. GENOUD

Conseillers excusés : V. BLONDIN

Conseillers absents : X. SPRUNGLI

**1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier 2012**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES**

**2/ Budget principal 2012 : autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement**

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2012 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent, soit :

$$1\ 046\ 296,67\ € / 4 = 261\ 574,17\ €$$

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT
2313	3B Constructions	Construction du hangar technique	50 238,96 €
2313	Arch'Ingénierie	Construction du hangar technique	12 791,38 €
203	Profils Etudes	PAE du Plat	2 852,40€
2135	ETDE	Installation d'un toit chalet	5 563,07
2158	J.Vaudaux	Achat d'un souffleur thermique	280 €

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** les ouvertures de crédits d'investissement telles que présentées ci-dessus

## 2/ Budget eau 2012 : autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement pour l'exercice 2012 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent, soit :

$$117\,624,89\text{€}/4 = 29\,406,22\text{€}$$

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT
2315	Profils Etudes	Mise en conformité des captages de Montailoux	2 691 €

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** les ouvertures de crédits d'investissement

## 3/ Budget principal : modification des durée d'amortissement des subventions versées

M. le Maire explique que les frais généraux versés au Syane dans le cadre des travaux d'enfouissement sont considérés comme des subventions que la Commune lui verse. Or ces sommes doivent être amorties. Les dernières modifications des normes comptable on modifié les modalités d'amortissement de ces subventions, qui sont désormais fonction de la nature du bien et non plus du bénéficiaire.

Afin de prendre en compte ces modifications, le Conseil municipal est invité délibérer afin de fixer la durée d'amortissement des subventions versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce qui représente une somme à amortir de 38 569,50 €, versée au Syane dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens du secteur de Bearegard. La durée d'amortissement proposée est de 15 ans.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**FIXE** la durée d'amortissement de la subvention versée au Syane dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens du secteur de Bearegard à 15 ans.

## 4/ Travaux d'enfouissement des réseaux au Chef-Lieu : modification de la durée d'emprunt au Syane

M. le Maire rappelle que le projet d'enfouissement des réseaux aériens du Chef-Lieu a été décidé par le Conseil municipal, et confié au Syane, Maître d'ouvrage en la matière. L'ensemble des réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public) vont être enterrés, et l'éclairage public va être modifié avec notamment la pose de nouveaux candélabres équipés de lanternes à faible consommation. Par ailleurs, le gaz de ville va également être amené au Chef-lieu en profitant des tranchées ainsi ouvertes.

Suite à la mise en concurrence des entreprises, et l'attribution des marchés, le Syane a proposé en juillet 2011 à la Commune d'adopter le plan de financement prévisionnel pour ce projet, qui est le suivant :

Coût total des travaux : 716 505 € TTC

Participation du Syane : 255 436 €

Participation de la commune : 341 070 € + 21 496 € de frais généraux

M. le Maire rappelle qu'il était prévu de payer la participation communale sous forme de 20 annuités. Or le Syane a informé la Commune que, en raison de la conjoncture économique et financière actuelle, il n'a pas pu contracter d'emprunts sur 20 ans, mais seulement sur 15 ans. Il demande par conséquent aux Communes membres de s'aligner sur cette durée pour les participations qu'elles versent au Syane dans le cadre des travaux de réseaux qu'elles entreprennent.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement présenté en annexe et sa répartition financière,

**S'ENGAGE** à verser au Syane 80% de la participation liée au frais généraux et correspondant à 3% du montant TTC des travaux,

**S'ENGAGE** à verser au Syane les quinze annuités de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune.

**PRECISE** que le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1er janvier 2013, aux conditions fixées par le Syane après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

## **URBANISME**

### **5/ Modalités d'établissement de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur les projets immobiliers**

M. le Maire explique au Conseil que de nombreux projets immobiliers privés sont actuellement en cours d'élaboration sur la Commune. Plusieurs d'entre eux prévoient plusieurs logements, et la somme de ces projets va induire une augmentation des besoins en équipements publics (routes, réseau d'eau, classes d'école), et donc des dépenses importantes pour la collectivité.

Le Conseil municipal souhaite faire participer financièrement les porteurs de projets immobiliers à la réalisation des équipements publics rendus nécessaires par ces mêmes projets.

Pour cela, plusieurs outils juridiques existent, et notamment le Projet urbain Partenarial (PUP). Celui-ci permet de définir les équipements publics nécessaires à l'urbanisation d'un secteur et de prévoir la répartition et les modalités de leur prise en charge par la Commune et les opérateurs concernés.

Etant donné l'explosion du nombre de projets immobiliers à venir dans un futur proche sur la Commune, le Conseil municipal décide du principe que des participations financières seront demandées via un PUP à tous les porteurs de projets nécessitant la réalisation d'équipements publics. Ces participations respecteront le principe de proportionnalité, et pourront être demandées dès qu'un des équipements publics suivants sera nécessaire :

- réseaux d'eau potable
- réseaux d'eaux usées
- réseaux d'eaux pluviales
- Réseau électrique
- voirie
- Conteneurs d'ordures ménagères

La participation à l'agrandissement de l'école sera également prise en compte dans les participations.

Ne seront pas concernés par les PUP les projets visant à rénover des bâtiments existants, ceci afin de lutter contre l'étalement urbain et favoriser la restauration du patrimoine bâti traditionnel.

Ce principe est mis aux voix et approuvé à l'unanimité moins une abstention (H. DUNAND)

### **6/ Poursuite du projet de territoire communal**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de travail.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **7/ Recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

M. le Maire fait part du fait que l'agent technique titulaire a une charge de travail importante. Or, depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ces C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur non-marchand. L'Etat prendra pourra prendre en charge jusqu'à 90 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Il pourra être renouvelé 1 fois.

Le Maire propose donc à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent technique à temps complet à raison de 35 heures/semaine pour une durée de 9 mois renouvelable.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

**DECIDE** d'adopter la proposition du Maire et d'ouvrir un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour l'embauche d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

**PRECISE** que les crédits correspondant seront inscrits au budget

## **DIVERS**

### **8/ Point sur les travaux**

En raison des conditions climatiques, tous les travaux sont actuellement interrompus.

Concernant l'enfouissement des réseaux du secteur Beauregard, une solution d'implantation du dernier poteau électrique (qui bloquait la finalisation de l'opération) a enfin été trouvée avec le propriétaire du terrain concerné, qui accepte la proposition en contrepartie d'une indemnité de 300 €

### **9/ Questions diverses**

- **Logement de l'école du Petit-Châble** : le logement se libérera prochainement, mais ne sera pas reloué immédiatement en attendant une rénovation ou un transfert à un bailleur social.

- **Remembrement et projet d'équipements communaux** : le Conseil municipal propose une contribution à la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui récapitule les besoins de la Commune en termes de voirie, d'espaces collectifs et de développement économique. Après discussion, cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- **Aménagement du rond-point de Pomier** : suite au transfert des délaissés de voirie de Pomier du Conseil Général vers la Commune, le Conseil municipal décide d'aménager cet espace. Des devis vont être demandés pour la plantation d'une haie de charmille entre l'aire touristique et la RD 1201.
- **Projet de rond-point sur la RD18** : une réunion s'est tenue avec la mairie de Beaumont, la Communauté de Communes et le Conseil Général au sujet du projet de rond-point sur la RD 18, au niveau du chemin dit « du Mort ». Les demandes de terrains par des entreprises, via la Communauté de Communes du Genevois, nécessitent de localiser précisément son implantation. Pour ce faire, il serait utile de missionner un bureau d'étude. Ce principe est validé par tous les participants.
- **Etude sur les chemins de randonnée** : un travail est en cours, en lien avec le Syndicat du Salève, afin de valider des circuits de randonnée sur la Commune, qui seront ensuite balisés et cartographiés. Par ailleurs, les cheminements concernant les chevaux sont à définir rapidement lors d'une concertation avec les agriculteurs et les propriétaires d'écuries. Une rencontre sera proposée.
- **Plan communal de sauvegarde** : un exercice devrait avoir lieu au printemps. Un appel à la population sera lancé afin de trouver des volontaires pour aider en cas de besoin. Une réunion publique d'information est programmée le 7 mars à 19h30.
- **Demandes d'autorisations d'urbanisme** : le Conseil étudie deux dossiers de déclaration préalable :
  - Alain BULLAT, chemin du Tilleul pour réfection de toiture : avis favorable
  - Eduardo SERRANO, route de Beauregard pour transformation de fenêtres et portes-fenêtres en baies vitrées : avis favorable
- **Décoration de la mairie** : le conseil municipal décide de demander des devis à des photographes afin de décorer la mairie avec de belles photos de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,




Alain BULLAT

